Lettre ouverte à un camarade qui avait sollicité des informations sur le fonctionnement des groupes de camaraderie amoureuse.

Cher camarade : Il y a certainement erreur ou manque de mémoire dans votre lettre et vous avez évidemment oublié de consulter *l'en dehors*. Il n'a jamais été question de faire « camaraderie amoureuse » synonyme de « camaraderie coïtale ». Je me suis toujours évertué à faire comprendre qu'au sens où *l'en dehors* l'entend, une association de ce genre est synonyme de « coopérative anarchiste » en ce sens qu'on y ignore les hiérarchies du plaisir sentimentalo-sexuel. La première condition d'association est de l'ordre des affinités idéologiques. La seconde est le désir d'une amplification, d'un renforcement de l'état de camaraderie. Ce n'est qu'ensuite qu'intervient la question satisfaction. L'idée de pareilles coopératives – si elles existaient – serait qu'aucune demande ne resterait sans réponse, c'est-à-dire qu'aucun des coopérateurs ne serait privé de la jouissance physique ou cérébrale qui peut découler des différentes formes de l'extériorisation sentimentalo-sexuelle ou amoureuse. Tel coopérateur peut être spécialisé dans une certaine manifestation, un second dans une manifestation autre, la jouissance du troisième peut être d'ordre spectaculaire ou affectif, etc., la thèse est qu'aucun désir de consommation ne reste insatisfait – ce qui est facile si les coopérateurs se montrent de bons producteurs de camaraderie. Les extériorisation-produits, de par le jeu de la camaraderie – se compensent en qualité et en valeur. L'atmosphère d'intimité, la bonne volonté de camaraderie équilibre les gains et les

pertes. C'est la satisfaction des différents aspects de l'extériorisation amoureuse, de la manifestation sentimentalo-sexuelle qui est la raison d'être de ces associations ou coopératives. Chacun des co-participants contribue à leur fonctionnement par son apport-produit personnel, mais tout produit est consommé. Autrement dit, dès lors qu'un effort a été accompli, il implique garantie de réciprocité.

[/E. Armand/]